

Politique d'aide financière – Langage simple

En cas d'urgence médicale, le Cincinnati Children's fournira des soins à tous, sans discrimination, même si vous n'êtes pas en mesure de payer les frais. Le Cincinnati Children's ne fera rien qui puisse vous dissuader de demander des soins médicaux d'urgence. Par exemple, le Cincinnati Children's ne vous demande pas de payer le traitement avant d'avoir reçu des soins d'urgence.

À compter du 1er octobre 2021, le Cincinnati Children's fournira une aide financière pour des services médicaux nécessaires à tout patient résidant aux États-Unis et accompagnera les patients et familles en droit de bénéficier des programmes de soins de santé du gouvernement dans leurs démarches. Pour les patients dont le revenu familial s'élève à 200 % du seuil de pauvreté fédéral (Federal Poverty Level, ou FPL) ou moins, et qui en justifient dans le cadre d'une demande d'aide financière (Financial Assistance Application), les services seront fournis sans aucuns frais pour le patient ou pour sa famille. Pour les personnes dont le revenu familial est supérieur à 200 % du FPL, les services seront fournis avec une réduction de 49 % des frais facturés au patient ou à sa famille.

Pour recevoir une aide financière en vertu de cette politique, le patient doit être soit non assuré, **soit assuré par un régime d'assurance maladie auquel participe le Cincinnati Children's, soit avoir conclu un contrat unique propre au patient.** Si le patient bénéficie d'un régime pour lequel le Cincinnati Children's n'est pas conventionné, l'aide financière décrite dans le résumé se limite au reste à charge correspondant à votre franchise et aux montants qui vous incombent en fonction des conditions de votre assurance partielle.

Si le reste à charge que vous devez payer au Cincinnati Children's pour des soins médicaux nécessaires mais non urgents s'élève à plus de 25 % du revenu annuel de votre famille, nous vous accompagnerons dans la conception d'un plan de paiement pour que vous ne payiez pas plus de 25 % de votre revenu au Cincinnati Children's en un an. Nous essayerons ensemble de déterminer si vous répondez aux critères pour recevoir une aide. Si c'est le cas, nous vous la fournirons. De plus, nous nous emploierons ensemble à élaborer un plan de paiement. Nous vous accompagnerons aussi dans vos démarches pour obtenir une aide dans le cadre de tout programme gouvernemental disponible, comme Medicaid ou Medicare, auquel vous pourriez être admissible.

Si, après avoir essayé d'obtenir une aide, et après l'envoi de plusieurs déclarations mensuelles, nous ne parvenons pas à établir un plan de paiement, nous pourrions transférer votre compte à une agence de recouvrement externe. Nous ne ferons pas d'efforts extraordinaires pour recouvrer des montants dus pour les services médicaux nécessaires que vous avez reçus. Nous ne vendrons pas votre dette et nous ne ferons pas de rapport pouvant avoir un impact négatif sur votre cote de crédit. Nous ne reporterons ou ne refuserons pas vos soins ultérieurs et nous ne vous demanderons pas de paiement avant que les soins ultérieurs ne soient assurés. Nous n'engagerons pas de poursuites contre vous, nous ne vous prendrons pas vos biens et nous n'appliquerons pas de privilèges ou de droits de rétention sur vos biens.

Pour en savoir plus sur le seuil de pauvreté fédéral, consultez le site <http://www.cincinnatichildrens.org/patients/resources/financial-assistance/> (disponible uniquement en anglais). Pour obtenir une aide financière en raison de revenus inférieurs à 200 % du seuil de pauvreté, vous devez remplir notre formulaire de demande d'aide financière. Il vous faudra fournir des justificatifs de revenus, de résidence et de composition de la famille (nombre de membres). Les formulaires sont disponibles en plusieurs langues et vous disposez de plusieurs moyens pour en obtenir un :

- Appelez un conseiller financier au 513-636-4427 ;
- Envoyez un courriel à l'adresse PFC@cchmc.org ;
- Envoyez un courrier au Service financier aux patients du Cincinnati Children's : Cincinnati Children's Patient Financial Services, 3333 Burnet Ave, MLC 5011, Cincinnati, Ohio 45229, États-Unis ;
- Rendez-vous sur le site <http://www.cincinnatichildrens.org/patients/resources/financial-assistance/> (disponible uniquement en anglais).

Les demandes seront traitées dans un délai de 30 jours après réception de l'ensemble des documents requis.